

**Décret n° 2018-672 du 06 août 2018
portant nomination dans les fonctions de Secrétaire
Général de Préfecture**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°61-84 du 10 avril 1961 relative au fonctionnement des Départements, des Préfectures et Sous-préfectures ;
- Vu** la loi n° 2002-43 du 21 janvier 2002 portant Statut du Corps Préfectoral ;
- Vu** la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu** le décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu** le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2003-412 du 30 octobre 2003 fixant les modalités d'application de la loi n° 2002-43 du 21 janvier 2002 portant Statut du Corps Préfectoral ;
- Vu** le décret n°2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en Districts et en Régions ;
- Vu** le décret n°2011-388 du 16 novembre 2011 portant organisation du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur ;
- Vu** le décret n° 2016-1141 du 21 décembre 2016 modifiant et complétant l'annexe au décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu** le décret n° 2018-614 du 04 juillet portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

- Vu** le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1: Sont nommés dans les fonctions de Secrétaire Général de Préfecture, les membres du Corps Préfectoral ci-après désignés :

DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

Département d'Abidjan

Secrétaire Général de Préfecture

DOUMBIA ADAMA, Matricule 275 882 S Grade II, 2^e échelon

REGION DE L'AGNEBY-TIASSA

Département d'Agboville

Secrétaire Général de Préfecture

COULIBALY NAHOUE AMADOU, Matricule 246 723 C, Grade II 1^{er} échelon

REGION DU BAFING

Département de Koro

Secrétaire Général de Préfecture

KOFFI YAO JULIEN, Matricule 202 567 D, Grade I, 2^e échelon

REGION DE LA BAGOUE

Département de Boundiali

Secrétaire Général de Préfecture

BRIDJI KOUKEI ARSENE, Matricule 204 846 F, Grade I, 2^e échelon

REGION DU BELIER

Département de Toumodi

Secrétaire Général de Préfecture

DADI née LAGO BAZIA FELICITE, Matricule 331 140 D, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DU BERE

Département de Mankono

Secrétaire Général de Préfecture

KOUADIO BROU BENOIT, Matricule 225 409 E, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DU BOUNKANI

Département de Bouna

Secrétaire Général de Préfecture

KOUADJO EKRE, Matricule 162 804 T, Grade I, 2^e échelon

Département de Nassian

Secrétaire Général de Préfecture

N'GUESSAN KAMON, Matricule 245 194 S, Grade I, 2^e échelon

REGION DU CAVALLY

Département de Bloléquin

Secrétaire Général de Préfecture

KOFFI YAO KAN CLAUDE, Matricule 331 065 Z, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DU GBEKE

Département de Bouaké

Secrétaire Général de Préfecture

KATOU BONY FRANCIS, Matricule 256 245 P, Grade II, 2^e échelon

REGION DU GOH

Département de Gagnoa

Secrétaire Général de Préfecture

BEMANH KAMATE, Matricule 152 177 T, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DU GONTOUGO

Département de Koun-Fao

Secrétaire Général de Préfecture

KOUAME OUFFOUE, Matricule 233 161 U, Grade II, 2^e échelon

REGION DES GRANDS PONTS

Département de Dabou

Secrétaire Général de Préfecture

KONE KINAN CHRISTELLE, Matricule 308 663 X, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DU GUEMON

Département de Duékoué

Secrétaire Général de Préfecture

GOHORE BI TIBE, Matricule 204 597 W, Grade II, 2^e échelon

REGION DU HAMBOL

Département de Katiola

Secrétaire Général de Préfecture

POHOLE épse TIA ELIANE, Matricule 252 182 V, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DU HAUT-SASSANDRA

Département de Vavoua

Secrétaire Général de Préfecture

TOKPA SOUMAHORO, Matricule 204 584 Z, Grade II, 2^e échelon

Département de Zoukougbeu

Secrétaire Général de Préfecture

YOHOU CASIMIR, Matricule 202 456 E, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DU IFFOU

Département de M'Bahiakro

Secrétaire Général de Préfecture

OKANI née **KOUADIO AMIEPAU JEANNE**, Matricule 143 028 Y, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DE LA MARAHOUE

Département de Zuénoula

Secrétaire Général de Préfecture

OKOU née **KOFFI AHOU MARIE**, Matricule 202 451 H, Grade II, 2^e échelon

REGION DU N'ZI

Département de Bocanda

Secrétaire Général de Préfecture

KOUAKOU AYA BEATRICE épse **KOUADIO**, Matricule 320 197 U, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DE SAN-PEDRO

Département de San-Pedro

Secrétaire Général de Préfecture

KONE FATOUMATA, Matricule 320 190 H, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DU SUD-COMOE

Département d'Aboisso

Secrétaire Général de Préfecture

GUEU GUIE HONORE, Matricule 252 192 X, Grade II, 1^{er} échelon

REGION DU TCHOLOGO

Département de Ferkessédougou

Secrétaire Général de Préfecture

OBOU BOKOLO AIME, Matricule 202 263 L, Grade II, 2^e échelon

Département de Kong

Secrétaire Général de Préfecture

GOUA BI LEZIE, Matricule 275 885 V, Grade II, 2^e échelon

Article 2 : Les Secrétaires Généraux de Préfecture ci-dessus nommés bénéficieront, pour compter de la date de leur prise de service, des indemnités et avantages attachés à leurs grades et fonctions.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 06 août 2018

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
P/Le Secrétaire Général du Gouvernement et P.D.
Le Secrétaire Général Adjoint



Roger Charlemagne DAH
Magistrat Hors Hiérarchie